



Section du Finistère



**CDAS du 25 juin 2026
Déclaration liminaire**

Quel que soit son statut, en activité ou à la retraite, chaque agente et agent des Ministères Économiques et Financiers bénéficie de l'Action sociale.

Qu'elle soit interministérielle ou ministérielle, elle intervient pour répondre aux besoins sociaux en matière de logement, de restauration, de petite enfance, de loisirs, et pour apporter une vraie solution aux difficultés de toutes celles et de tous ceux confrontés aux accidents de la vie.

Tous les agents et toutes les agentes des Ministères Économiques et Financiers bénéficient de l'Action sociale. Que ce soit pour :

- Logement : logements sociaux, foyers meublés, aides financières pour s'installer, aides et prêts, accès à la propriété...
- Restauration : restaurants financiers, restaurants inter-administratifs, restaurants conventionnés, titres-restaurant...
- Aides à la parentalité : places en crèches, garde d'enfant, colonies de vacances, activités sportives...
- Loisirs : séjours, activités sportives et culturelles...
- Accompagnement social : aides pécuniaires et prêts sociaux...

Solidaires Finances continuera de se battre pour maintenir et améliorer les prestations d'Action sociale ministérielle.

L'Action sociale est le patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas. Elle appartient à tous les personnels des Ministères Économiques et Financiers et s'appuie sur un principe fort : la solidarité.

Aujourd'hui, nous allons aborder le compte rendu de l'action sociale 2025 ainsi que celui de l'assistante sociale.

Solidaires Finances 29 ne peut que saluer l'effort entrepris pour nous remettre un compte rendu propre, compréhensif, factuel et sans conclusions hâtives contrairement au précédent.

Comme nous l'avons déjà souligné, il nous semble important d'avoir une idée générale des difficultés que les agents, dans le Finistère, peuvent rencontrer. Ceci nous permettra de prendre des décisions d'action en conséquence.

La transition est toute vue, parlons maintenant des actions locales. Lors du dernier CDAS, Solidaires Finances 29 vous a demandé s'il était possible d'autoriser l'engagement de crédits d'action sociale sur l'exercice N pour financer partiellement une action réalisée sur l'exercice N+1, notamment par le versement d'un acompte à un prestataire, afin de faciliter la programmation des actions, d'optimiser l'utilisation des crédits disponibles et de mieux répondre aux attentes des agents bénéficiaires. Il semblerait qu'une fiche navette ait été rédigée. Nous souhaiterions en connaître l'évolution ?

Solidaires Finances 29 continuera à être force de proposition et n'abandonnera aucune prestation de l'Action sociale ministérielle.

Solidaires Finances n'accepte et n'acceptera aucune régression.